



**Modernisation des  
équipements  
pédagogiques de pointe  
de l'enseignement  
qualifiant 2023-2024**

**Avis n°28**

**Juin 2024**

## Table des matières

1.	Introduction .....	3
1.1.	Cadre légal de l'avis .....	3
1.2.	Avis sur le dispositif « Fonds d'équipement » .....	4
2.	Demande d'avis sur la priorisation des projets.....	4
2.1.	Courrier officiel de l'Administration et proposition de l'IBEFE .....	4
2.2.	Limites et difficultés de ce travail de priorisation .....	5
a.	Concernant le fichier Excel complété .....	5
b.	Absence d'un cadastre complet des équipements.....	6
3.	Appel à projets 2023-2024 .....	8
3.1.	Budgets, Projets et Répartition entre réseaux.....	8
3.2.	Observations sur les projets déposés .....	10
a.	Peu de demandes pour des équipements de pointe.....	10
b.	...la plupart sont des demandes pour des équipements de base .....	10
c.	L'enseignement spécialisé bien représenté .....	10
d.	Seul 1 CTA a répondu à l'appel à projets « Fonds équipement » 2023-2024 .....	10
e.	Toute la palette des « secteurs » de l'enseignement technique et professionnel représentée	11
f.	Moins d'une école éligible sur deux a déposé une demande .....	11
g.	Secteur de l'industrie prépondérant .....	11
h.	Options les plus représentées .....	11
3.3.	Méthode employée pour prioriser les projets .....	12
a.	Très prioritaire.....	12
b.	Prioritaire .....	13
c.	Peu prioritaire .....	14
d.	Non prioritaire .....	14
e.	Tableau récapitulatif de la méthode de priorisation .....	14
4.	Appel à projets 2022-2023 : résultat de la sélection et prise en compte de l'avis de l'IBEFE .....	15
5.	Annexes.....	16
5.1.	Demande d'avis .....	16
5.2.	Tableau récapitulatif de la méthode de priorisation .....	17

# 1. Introduction

## 1.1. Cadre légal de l'avis

Conformément au Décret du 11 avril 2014 de la Communauté française garantissant l'équipement pédagogique de l'enseignement qualifiant et fixant l'organisation des centres de technologies avancées (CTA), et à l'Accord de Coopération du 22 juin 2016 entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Commission Communautaire française, relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la refondation de l'enseignement qualifiant et à la collaboration entre les centres de technologies avancées (CTA) et les centres de référence professionnelle (CDR), l'IBEFE de Bruxelles est sollicitée chaque année par l'Administration générale de l'enseignement pour remettre un avis sur l'appel à projets « Fonds d'équipement » (modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant), lancé pour la période 2023-2024<sup>1</sup>.

Cet Accord de Coopération a pour objectif de :

- *Contribuer au développement de « synergies les plus efficaces entre [...] l'emploi [...] la formation professionnelle et [...] l'enseignement. »*
- *Contribuer à la « mise à disposition d'équipements pédagogiques de qualité ».*

Les équipements des écoles constituent un enjeu fondamental pour le développement et la qualité de l'enseignement qualifiant, enjeu déjà mis en évidence dans les avis précédents de la CCFEE<sup>2</sup> et de l'IBEFE de Bruxelles<sup>3</sup>, tout comme dans les cinq précédents Rapports analytiques et prospectifs de l'IBEFE de Bruxelles. Pour rappel, c'est la Commission de Suivi Opérationnel (CSO) qui procède à la sélection des projets<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Circulaire administrative n°8826 du 25/01/2023 consultable [ici](#)

<sup>2</sup> Cf. notamment l'avis n°109 de la CCFEE sur l'Accord de Coopération [ici](#).

<sup>3</sup> Cf notamment l'avis d'initiative n°10 de l'IBEFE sur le Pacte pour un Enseignement d'Excellence [ici](#) et l'avis d'initiative n°24 de l'IBEFE sur la mutualisation des équipements, [ici](#).

<sup>4</sup> Cf. article 10 de l'AC : « Cette Commission de suivi opérationnel est composée de: 1°un représentant du ministre de l'Enseignement obligatoire et un représentant du ministre de l'Enseignement de Promotion sociale [...]; 2° quatre représentants des réseaux d'enseignement, [...]; 3° le Directeur général de l'Enseignement obligatoire [...] avec voix consultative; 4° un représentant d'ACTIRIS avec voix consultative; 5° un représentant de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire de la Communauté française avec voix consultative, assurant le secrétariat; 6° un représentant de Bruxelles-Formation avec voix consultative. La présidence de la Commission de suivi opérationnel est assurée par le représentant du ministre de l'Enseignement obligatoire pour le Gouvernement de la Communauté française.

## 1.2. Avis sur le dispositif « Fonds d'équipement »

En plus de l'avis de priorisation des projets déposés par les écoles, validé lors de l'assemblée plénière du 28 mai 2024, l'IBEFE de Bruxelles rend un avis sur le dispositif « Fonds d'équipement ». Cet avis est rendu sur **base volontaire**. En effet, le présent avis reprend une **analyse du budget** alloué au « Fonds d'équipement » et des **projets déposés** par les écoles pour cette année 2023-2024. Dans cet avis, l'IBEFE de Bruxelles évalue également **l'impact du travail de priorisation de l'IBFE de Bruxelles sur les résultats de la sélection des projets de l'année antérieure**. Enfin, le présent avis propose **une série de constats et recommandations sur le dispositif « Fonds d'équipement »**.

## 2. Demande d'avis sur la priorisation des projets

### 2.1. Courrier officiel de l'Administration et proposition de l'IBEFE

Par son mail du 23 avril 2024, l'administration a transmis sa demande à l'IBEFE de Bruxelles dans les termes suivants :

- « *Afin d'éviter une dispersion des moyens, l'investissement dans de nouveaux équipements pédagogiques de qualité doit se faire, plus que jamais, en phase avec la réalité du monde du travail et en cohérence avec les équipements disponibles dans les écoles d'enseignement qualifiant, les Centres de Formation régionaux et les CTA. »*

Ici, l'IBEFE de Bruxelles rappelle **l'avis n° 24 sur les enjeux de mutualisation des équipements pédagogiques de pointe** envoyé aux ministres compétents en novembre dernier.

Cette année 2023-2024, l'IBEFE de Bruxelles a été mandatée lors de la réunion du bureau d'avril 2024 pour **consulter les PFE/CDR en amont** de la remise de l'avis « Appel à projets du fonds équipement ». L'objectif de cette démarche est bien de déterminer s'il existe des équipements de pointe similaires aux équipements demandés par les écoles et les CTA **afin d'éviter une dispersion des moyens**. L'IBEFE de Bruxelles s'est assurée de prendre en compte uniquement les équipements de pointe **mis à disposition des publics scolaires**.

Pour rappel, la ministre de l'Éducation, Caroline Désir se dit tout à fait favorable à la « recommandation n°7-Prévoir et planifier l'accès du public scolaire dans les CDR/PFE pour atteindre les prescrits de l'Accord de coopération »<sup>5</sup>. Elle approuve la proposition de l'IBEFE de Bruxelles de transmettre aux CDR/PFE la liste des écoles ayant une option en lien avec le secteur concerné. Elle plaide également

---

<sup>5</sup> Ministre de l'Éducation, Caroline Désir, courrier de réponse à l'avis n°19 relatif à l'Appel à projet 2021-2022 « Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant », novembre 2022.

pour un accès facilité et accru du public scolaire au sein des CDR/PFE. Enfin, la ministre précise que l'administration reste à disposition pour toute collaboration à ce sujet.

- « Pour ce faire, vous êtes invités à communiquer votre avis sur **le lien entre les projets introduits par les écoles et l'emploi régional.** »

Comme chaque année, l'IBEFE de Bruxelles est chargée de vérifier si les demandes de matériel rentrées par les écoles vont permettre d'alimenter une filière correspondant à la **liste des métiers prioritaires** publiée chaque année dans son Rapport analytique et prospectif (RAP). Pour rappel, **les métiers prioritaires tiennent compte des fonctions critiques d'Actiris en Région bruxelloise.**

- « La Commission de suivi opérationnel chargée de soumettre au Gouvernement la proposition de sélection annuelle des demandes d'équipements pédagogiques se réunira courant du mois de juin 2024. En conséquence, il est primordial que votre avis nous parvienne au plus tard le vendredi 14 juin 2024. Pour votre parfaite information, le résultat de la sélection de l'année dernière est également joint en annexe. »

L'IBEFE de Bruxelles remercie l'Administration Générale de l'Enseignement (AGE) de lui avoir transmis, une nouvelle fois, non seulement la sélection de l'appel à projets précédent, mais aussi **les avis des autres instances consultées** à savoir les Conseils de zones (confessionnel et non confessionnel) et les fonds sectoriels.

## **2.2. Limites et difficultés de ce travail de priorisation**

Les limites et difficultés présentées dans cet avis ont déjà été présentées dans l'avis n°22 de l'année dernière. Le processus de demande d'avis n'ayant pas changé, elles sont encore valables pour cet avis.

### **a. Concernant le fichier Excel complété**

L'IBEFE de Bruxelles observe que les équipements disponibles des CTA et CDR/PFE bruxellois sont « cités »<sup>6</sup>. Or, il n'est pas précisé comment cette vérification entre équipements disponibles dans les CTA et les PFE/CDR et demandes des écoles est réalisée. Sur quels éléments factuels l'Administration générale de l'enseignement se base-t-elle concernant les équipements dans les CDR/PFE ? Ces derniers sont-ils consultés ou informés de cette comparaison ? La lecture de cette colonne pose la question de la mise à jour exhaustive des informations partagées.

L'IBEFE de Bruxelles note également que les équipements indiqués comme disponibles dans un CTA (colonne AG) ne sont pas toujours repris explicitement sur le site « mon école mon métier ».

---

<sup>6</sup> Colonne AE : « CDC disposant éventuellement de matériel similaire ».

## b. Absence d'un cadastre complet des équipements

L'IBEFE de Bruxelles précise à nouveau que l'Accord de coopération prévoit la création d'un « **cadastre des équipements pédagogiques** »<sup>7</sup>. Ce cadastre est réalisé via **le logiciel Archibus** de la Communauté française servant à centraliser tous les équipements des écoles. Cependant, à Bruxelles, les informations relatives aux équipements mis à disposition dans les CDR/PFE ne sont pas encodées. Pourtant, il est utilisé en Wallonie depuis de nombreuses années, notamment par les centres de compétences (CDC). La pertinence des projets déposés par rapport aux équipements existants est impossible à évaluer à Bruxelles. En résulte **une impossibilité technique de comparer les équipements et donc d'en optimiser la mutualisation.**

### o *Relance de la Task Force administrative - réalisation du cadastre des équipements*

Comme mentionné dans l'avis équipement n°19, la **Task force administrative**, prévue à l'article 4 du décret, s'est réunie pour la première fois depuis 5 ans le 8 septembre 2021. **Ses travaux sont depuis lors restés en suspens.** Pour rappel, la mission première de cette Task Force est d'aboutir à la réalisation d'un cadastre des équipements.

Pour rappel, dans son courrier de réponse à l'avis équipement n°19, la ministre de l'Éducation Caroline Désir a précisé que l'arrêt des travaux de la Task force administrative s'explique notamment par le fait que l'Administration a œuvré en 2022 à une **profonde mise à jour de la plateforme Archibus** qui héberge le cadastre des équipements pédagogiques. A cette occasion, de nombreux bugs ont été corrigés et de nouvelles fonctionnalités ont été intégrées au logiciel. La nouvelle monture d'Archibus a été mise en ligne en juillet 2022. Cette nouvelle version d'Archibus étant désormais pleinement opérationnelle, **la Task Force sera de nouveau convoquée prochainement**<sup>8</sup>.

Lors de l'entretien mené par l'IBEFE de Bruxelles avec l'Administration Générale de l'Enseignement (AGE) de la Fédération Wallonie-Bruxelles en avril dernier, il a été indiqué que la nouvelle monture d'Archibus ne concerne pas les fonctionnalités liées au cadastre des équipements pédagogiques de pointe. En effet, les nouvelles fonctionnalités concernent plutôt la conduite de l'appel à projets du fond d'équipement (ex. envoi en ligne des preuves d'achat, les demandes de délai, communication en ligne des retards de livraison du matériel, etc.).

Il nous a également été confirmé que **la Task Force administrative ne s'est pas réunie depuis septembre 2021.**

---

<sup>7</sup> **Accord de coopération « bruxellois » du 17 novembre 2016** conclu entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Commission communautaire française relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la refondation de l'enseignement qualifiant et à la collaboration entre les Centres de technologies avancées et les Centres de référence professionnelle, article 4.

<sup>8</sup> Courrier de réponse à l'avis équipement n°19 de Mme la ministre Caroline Désir, envoyé en novembre 2022.

L'IBEFE de Bruxelles réitère donc sa recommandation de **relancer les travaux de la Task Force administrative** afin d'aboutir à un **cadastre des équipements** qui centralise l'ensemble des équipements disponibles dans les écoles, les CTA et les PFE/CDR.

## 3. Appel à projets 2023-2024

### 3.1. Budgets, Projets et Répartition entre réseaux

Le **budget total alloué** en Communauté française pour l'appel à projets « Fonds d'équipement » 2023-2024 pour les écoles est de 3.799.500 EUR. Ce budget est identique à celui de l'année passée contre 7 millions EUR il y a 4 ans. Cette différence à la baisse constatée depuis 3 ans s'explique, entre autres, par l'absence de fonds FEDER (environ 2 millions d'EUR/an), mais aussi par une **baisse significative de la dotation de la Communauté française**<sup>9</sup>.

Ce budget est réparti entre les 4 réseaux d'enseignement sur base des chiffres de leur population scolaire provisoire arrêtés au 15 janvier 2024. Cela représente un **budget de 721.038 EUR pour les écoles à Bruxelles** (soit une hausse de 3.798,95 EUR par rapport à l'année 2022-2023) et de 3.078.461 EUR pour la Wallonie (soit une baisse de 2.398 EUR par rapport à l'année 2022-2022). La part du fonds mis à disposition des écoles bruxelloises cette année est à nouveau de 19%.

**92 projets** ont été déposés par 31 écoles qualifiantes bruxelloises, 1 CEFA et 1 CTA. On constate une **diminution du nombre de projets** déposés par rapport à l'année passée (92 projets contre 129 projets l'année dernière). Par conséquent, on constate une diminution du budget total demandé. **Le budget total demandé** est de **1.467.494 EUR** cette année contre un budget de **2.028.487 EUR** l'année 2022-2023.

Même si l'écart entre le budget total demandé par les écoles et le budget alloué pour Bruxelles s'est résorbé par rapport à l'année dernière, le budget disponible est toujours inférieur au budget demandé par les écoles. Il y a **deux fois plus de demandes déposées que de budget disponible** contre trois fois plus l'année passée. Ces demandes se répartissent entre les réseaux selon le tableau de synthèse ci-dessous.

---

<sup>9</sup> La dotation est passée de 5 Mio EUR à 3,8 Mio EUR en 2021.



2023-2024 RÉSUMÉ DES PROJETS DÉPOSÉS PAR LES ÉCOLES PAR RÉSEAU						
Réseau	Nombre total d'élèves inscrits par réseau d'enseignement secondaire dans le bassin bruxellois (2023-2024) *	Proportion des effectifs de l'enseignement secondaire ordinaire qualifiant par réseau	Nombre de projets déposés	Nombre d'écoles / CEFA qui ont déposé des projets	Montant total du budget demandé	Budget disponible
WBE : Communauté française	3.664	17,16%	14	9	266.495,17 EUR	123.730,10 EUR
LC : Libre confessionnel	10.976	51,41%	29	10	516.803,02 EUR	370.649,98 EUR
LNC : Libre non confessionnel	940	4,4%	6	3	73.357,69 EUR	31.742,98 EUR
OS : Officiel subventionné	5.772	27,03%	43	10	610.838,98 EUR	194.915,42 EUR
<b>TOTAL</b>	<b>21.352</b>	<b>100%</b>	<b>91</b>	<b>32</b>	<b>1.467.493,86 EUR</b>	<b>721.038 EUR</b>

Le tableau récapitulatif des projets par réseau ci-dessus démontre une **hausse constante de la population scolaire dans l'enseignement qualifiant bruxellois depuis deux ans** (21.352 élèves en 2023-2024 contre 20.972 élèves en 2022-2023 et 20.794 en 2021-2022). En revanche, **la population scolaire dans l'enseignement qualifiant en Wallonie connaît une hausse seulement depuis l'année dernière** (91.162 élèves en 2023-2024 contre 90.084 élèves en 2022-2023 et 90.674 en 2021-2022)<sup>10</sup>.

Pour rappel, la période du COVID fut marquée **par une baisse importante de la population scolaire dans l'enseignement qualifiant bruxellois** (passant de 25.379 élèves en 2019-2020 à 20.794 en 2021-2022)<sup>11</sup>.

Enfin, il reste à noter que la part d'écoles qualifiantes bruxelloises qui font appel à ce fonds reste insuffisante. Une fois encore, **moins de la moitié d'entre elles**<sup>12</sup> ont fait une demande cette année (hors CTA).

<sup>10</sup> Avis équipements précédents.

<sup>11</sup> Idem.

<sup>12</sup> 32 écoles qualifiantes sur 85 écoles qualifiantes (spécialisé compris).

### **3.2. Observations sur les projets déposés**

#### **a. Peu de demandes pour des équipements de pointe**

Moins de 10 projets sur un total de 92 projets concernent des demandes pour des équipements de pointe : Poste de câblage électricité, défonceuse CNC, imprimante laser couleur, découpeuse laser, Imprimante 3D, kit domotique, Mac en réseau, système mixte chaudière hybride gaz et mazout.

#### **b. ...la plupart sont des demandes pour des équipements de base**

L'IBEFE de Bruxelles note que de très nombreuses demandes concernent des équipements de base spécifiques au métier pour lequel l'option prépare (bac de lavage, fauteuil de salon, Thermomix, machine à café, chauffe biberon, chaise pour bébé, lave-vaisselle, etc.) mais aussi des équipements de base non spécifiques à un métier en particulier : PC, chevalet, armoire métallique, etc. Ainsi que quelques consommables et accessoires : pH-mètre + électrodes, tuyaux – décolletage, remplacement tuyauterie atelier garage.

#### **c. L'enseignement spécialisé bien représenté**

9 écoles proposant de l'enseignement spécialisé ont déposé 26 projets pour un montant de 258.234 EUR.

Pour rappel, 15 écoles à Bruxelles proposent de l'enseignement qualifiant spécialisé de :

- Forme 3 : enseignement secondaire professionnel spécialisé et ;
- Forme 4 : enseignement secondaire général, technique, artistique et professionnel de transition ou de qualification.

La part des élèves dans la forme 3 est en baisse entre 2020-2021 et 2021-2022, passant de 11.708 élèves en 2020-2021 à 11.326 en 2021-2022 et de 1 194 élèves en 2020-2021 à 1292 en 2021-2022. Tandis que la forme 4 a enregistré une hausse sur la période considérée passant de 1194 élèves à 1292 en 2021-2022. <sup>13</sup>

#### **d. Seul 1 CTA a répondu à l'appel à projets « Fonds équipement » 2023-2024**

Cette année 2023-2024, le budget alloué au CTA bruxellois et wallons est de 1.200.500 EUR.

Seulement un CTA bruxellois a déposé un projet pour un montant de 77.800 EUR. Il s'agit du CTA en énergies vertes et renouvelables.

---

<sup>13</sup> Indicateurs de l'enseignement 2023, p. 36.

Ce constat s'explique par le financement important accordé aux CTA les deux années précédentes. En effet, lors de l'appel à projet fonds d'équipement 2022-2023, 6 CTA sur les 7 CTA bruxellois avaient déposé chacun un projet pour un montant total de 606.899,99 EUR. L'ensemble de ces projets ont été retenu.

L'Administration Générale de l'Enseignement (AGE) a précisé que lors de la programmation précédente (2014-2020), les CTA bruxellois avaient reçu des financements multiples provenant de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), de l'Europe et de la Région. Ces financements ont été accordés en début de programmation (2014-2015) et pour une durée de 6 ans. Pour l'appel à projets 2022-2023, la CSO a donc jugé opportun de renouveler le matériel des CTA. L'objectif étant d'assurer le caractère technologie avancée des CTA.

e. Toute la palette des « secteurs » de l'enseignement technique et professionnel représentée

Cette année encore, les projets déposés portent sur la totalité des secteurs de l'enseignement, à savoir : agronomie, industrie, construction, hôtellerie-alimentation, habillement et textile, arts appliqués, économie, services aux personnes et sciences appliquées.

f. Moins d'une école éligible sur deux a déposé une demande

Cette année, 32 écoles ont déposé une demande de financement sur 85 écoles (hors CTA) éligibles à ce fonds à Bruxelles. Le nombre d'écoles qui déposent une demande est en baisse par rapport à l'année dernière. En effet, 41 écoles avaient déposé une demande pour l'année 2022-2023.

g. Secteur de l'industrie prépondérant

Le secteur le plus représenté en termes d'options concernées par des projets déposés est l'industrie (14 options concernées). Cette prépondérance du secteur de l'industrie était également observée les deux dernières années. Elle concentre cette année, 23 demandes de projets pour 9 établissements issus de 4 réseaux (WBE, LC, LNC, OS). Les demandes de budgets pour ces options atteignent 410.296,41 EUR, soit **la moitié du budget total demandé**.

h. Options les plus représentées

Voici le top des options les plus représentées dans les projets déposés :

- 1/ Coiffeur (6 projets pour un montant de 37.408,36 EUR)
- 2/ Esthéticien (5 projets pour un montant de 36.145,12 EUR)
- 3/ Technicien en infographie (4 projets pour un montant de 59.241,60 EUR)
- 4/ Technicien en comptabilité (4 projets pour un montant de 87.782,11 EUR)

### 3.3. Méthode employée pour prioriser les projets

#### a. Très prioritaire

Pour rappel, la méthodologie de production de la liste des métiers prioritaires de l'IBEFE de Bruxelles tient compte des fonctions critiques, mais aussi des opportunités d'emploi à Bruxelles et en périphérie. Dès lors, tout projet a été considéré comme « très prioritaire » ou « prioritaire » si l'option correspond à un métier prioritaire (thématique commune) de l'IBEFE de Bruxelles.

- Équipements de pointe non disponibles dans les PFE/CDR et CTA

S'il n'existe pas d'équipement de pointe similaire à l'équipement demandé ni dans les CTA bruxellois ni dans les PFE/CDR, l'IBEFE de Bruxelles a évalué la demande comme « **très prioritaire** ».

S'il existe un équipement de pointe similaire à l'équipement demandé dans les PFE/CDR mais que celui-ci n'est pas mis à disposition des publics scolaires, l'IBEFE de Bruxelles a également évalué la demande comme « **très prioritaire** ».

Étant donné qu'il n'existe pas de CTA dans en périphérie bruxelloise, il a été décidé de tenir compte uniquement des CTA en Région bruxelloise. En effet, les CTA les plus proches se situent dans les provinces de Liège, de Namur et du Hainaut. Aller dans ces CTA implique donc des déplacements importants.

- Équipements de base spécifiques au métier

Cette année, les demandes qui relèvent d'équipements « de base » spécifiques au métier auquel l'option prépare ont été évaluées comme « **très prioritaires** ». Il s'agit des équipements suivants :

- o *Équipements vétustes*

Exemple de projets demandés : plaque de cuisson/matériel de cuisson afin de remplacer le matériel vétuste de la cuisine didactique pour la section services aux personnes (option « aide logistique en collectivité »).

- o *Équipements pour la création d'une nouvelle OBG*

Exemple de projets demandés : ouverture du métier de "magasinier", à la rentrée scolaire 2024 qui nécessite de s'équiper des matériels suivants : transpalette, racks de rangement, charriot, étagère, scanner intelligent, équipements d'atelier (option « magasinier »).

- o *Équipements visant à assurer des conditions de sécurité ou d'hygiène*

Exemple de projets demandés : réglage de phares auto conforme aux dernières directives (option « Mécanicien d'entretien automobile »), scie à onglet, scie à chantourner en vue de remplacer les machines anciennes, remplacement des machines qui ne sont plus aux normes au niveau de la

sécurité par des nouvelles machines conformes aux normes de qualité commerciale « CEE » (option « ébéniste »).

- Option du groupe du secteur « service aux personnes »

D'autres considérations plus qualitatives sont également venues alimenter l'évaluation. Par exemple, le CTA mini hôpital étant complet et l'infrastructure insuffisante pour répondre à l'ensemble des demandes, l'IBEFE de Bruxelles a évalué les demandes d'équipement pour les options qui relèvent des services aux personnes comme « **très prioritaires** » bien que des équipements similaires existent dans le CTA Mini hôpital.

En conclusion, 49 projets ont été évalués comme « très prioritaires » pour un montant de 791.638,08 EUR.
--

## b. Prioritaire

S'il existe, un **équipement de pointe** similaire à l'équipement demandé dans les PFE/CDR et les CTA bruxellois, et pour autant que l'option corresponde à un métier prioritaire, l'IBEFE de Bruxelles a évalué la demande comme « **prioritaire** ». L'objectif étant d'encourager les écoles à se rendre dans les CTA et/ou les PFE bruxellois dans une perspective de renforcer la mutualisation des équipements à Bruxelles.

En revanche, si l'**équipement de pointe** similaire à l'équipement demandé existe dans les PFE/CDR et CTA mais qu'il est nécessaire pour les élèves de pouvoir disposer de ce matériel en classe, l'IBEFE de Bruxelles a évalué la demande comme « **très prioritaire** ».

Exemple de projets demandés : Mac en réseau (option : « technicien en infographie »).

- Options du groupe « chimie »

De même pour les options qui utilisent du matériel déjà disponible dans le CTA Chimie de Schaerbeek. Celui-ci étant peu fréquenté, l'IBEFE de Bruxelles a évalué les demandes d'équipement de pointe pour certaines options en sciences appliquées comme « **prioritaires** ».

Exemple de projets demandés : Microscope binoculaire, plaque chauffante instantanée (option : « technicien chimiste »).

En conclusion, 2 projets déposés par les écoles ont été évalués comme « prioritaires » pour un montant de 45.674,11 EUR et 1 projet pour le CTA énergies vertes et renouvelables pour un montant de 35.800 EUR.
---

### c. Peu prioritaire

Les demandes qui ne correspondent pas à une option liée à un métier prioritaire ont été évaluées comme « **peu prioritaires** » excepté les équipements de base non spécifiques au métier auquel l'option prépare. Ces derniers ont été évalués comme « **non prioritaire** ».

Exemple de projets demandés : écran mobile interactif (option : arts appliqués).

26 projets ont été évalués comme « peu prioritaires » pour un montant de 351.110,56 EUR.
--

### d. Non prioritaire

Toutes les demandes qui relèvent d'équipements « de base » non spécifique au métier auquel l'option prépare ont été évaluées comme « **non prioritaires** ». Ces projets regroupent des demandes d'équipement pour des options correspondant à un métier prioritaire et des demandes pour des options qui ne sont pas liées à un métier prioritaire.

Exemple de projets demandés : armoire monobloc à 8 casiers (option : « coiffure »).

Ont également été évalués comme non prioritaire, les demandes pour lesquelles le lien entre l'option et les équipements demandés n'est pas clairement défini. Ces projets regroupent des demandes d'équipement pour des options correspondant à un métier prioritaire et des demandes pour des options qui ne sont pas liées à un métier prioritaire.

14 projets ont été évalués comme « non prioritaires » pour un montant de 201.272,12 EUR.
--

### e. Tableau récapitulatif de la méthode de priorisation

Cf. Annexes.

## 4. Appel à projets 2022-2023 : résultat de la sélection et prise en compte de l'avis de l'IBEFE

Pour rappel, l'enveloppe 2022-2023 disponible s'élevait à 717.239,53 EUR et la somme totale du montant demandé par les écoles est de 2.028.487 EUR<sup>14</sup>.

Au total 129 projets ont été déposés l'année passée. Certaines écoles introduisent une demande de financement de plusieurs équipements pour un projet identique (repris sous le même nom de projet). Des projets ont donc été divisés en sous-projets. Au total, 302 projets/sous-projets ont été déposés. Sur ces 302 projets/sous-projets, l'IBEFE de Bruxelles en avait évalué :

- Comme très prioritaires (pour un montant de 130.667,24 EUR)
- 70 comme prioritaires (pour un montant de 1.208.733,90 EUR)
- 101 comme peu prioritaires (pour un montant de 401.852,37 EUR)
- 100 comme non prioritaires (pour un montant de 761.936,75 EUR)

Sur les 302 projets/sous-projets déposés :

- 171 ont été refusés par la Commission de suivi opérationnel. Parmi ces 171 projets/sous-projets, **prêt d'un quart (soit 34 projets/sous-projets) ont été refusés alors qu'ils avaient reçu un avis favorable**<sup>15</sup> par l'IBEFE de Bruxelles.
- Sur les 131 projets/sous-projets qui ont été acceptés, **quasi la moitié des projets /sous projets (64 projets/sous-projets) avaient pourtant reçu un avis défavorable**<sup>16</sup> par l'IBEFE de Bruxelles. Ces projets/sous-projets concernaient majoritairement des options des secteurs de l'économie, de l'industrie et des services aux personnes. Le montant octroyé pour ces demandes est de 1.316.940,00 EUR.
- En 2022-2023, la CSO a retenu **11 projets acceptés partiellement**. Pour ces projets seulement une partie de la demande a été octroyée pour un montant de 141.683 EUR.

En conclusion, l'IBEFE de Bruxelles observe un impact modéré de sa priorisation dans la sélection opérée par la Commission de suivi opérationnel. Or, les autres instances consultées n'ont pas produit de priorisation.

---

<sup>14</sup> Part fonds TVAC comprise.


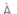


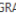
<sup>15</sup> Prioritaires et très prioritaires.


<sup>16</sup> Peu prioritaire et non prioritaire.

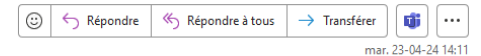
## 5. Annexes

### 5.1. Demande d'avis

Appel à projets 2023-2024 du Fonds d'équipement - demande d'avis pour le 14/06/2024 (Bassin EFE Bruxelles)

 BELLADONE Thomas <Thomas.BELLADONE@cfwb.be>  
À  [tsz@cnc.be](mailto:tsz@cnc.be)  
Cc  GRANDJEAN Audrey;  AMMAR Nora;  CARTUYVELS Louise

 Vous avez transféré ce message le 17-05-24 14:06.



mar. 23-04-24 14:11

Monsieur le Président,

En application du Décret du 11 avril 2014 garantissant l'équipement pédagogique de l'enseignement qualifiant et fixant l'organisation des centres de technologies avancées, la Fédération Wallonie-Bruxelles poursuit son action de modernisation de l'équipement pédagogique de l'ensemble des écoles d'enseignement secondaire qualifiant.

Afin d'éviter une dispersion des moyens, l'investissement dans de nouveaux équipements pédagogiques de qualité doit se faire, plus que jamais, en phase avec la réalité du monde du travail et en cohérence avec les équipements disponibles dans les écoles d'enseignement qualifiant, les Centres de Formation régionaux et les CTA.

A ce titre, votre expertise nous est indispensable.

Pour ce faire, vous êtes invités à communiquer votre avis sur le lien entre les projets introduits par les écoles et l'emploi régional et retourner le fichier Excel complété à l'adresse électronique [thomas.belladone@cfwb.be](mailto:thomas.belladone@cfwb.be).

Pour remettre votre avis, vous devez sélectionner la colonne **AO** « Avis BASSIN EFE sur le lien avec l'emploi régional » et indiquer pour chaque projet la priorité à donner selon vous aux différents équipements portés à votre connaissance, parmi une liste déroulante reprenant les propositions suivantes : très prioritaire – prioritaire – moyen – peu prioritaire – non prioritaire – réservé – négatif. Vous avez la possibilité d'argumenter votre choix en ajoutant un commentaire libre dans la colonne **AP** prévue à cet effet. En cas d'avis négatif ou réservé de votre part, une justification est impérative.

AN	AO	AP
Bassins enseignement qualifiant - formation - emploi	Avis BASSIN EFE sur le lien avec l'emploi régional	Commentaire éventuel du BASSIN EFE : veuillez motiver systématiquement les avis "RESERVE" et "NEGATIF"

La Commission de suivi opérationnel chargée de soumettre au Gouvernement la proposition de sélection annuelle des demandes d'équipements pédagogiques se réunira courant du mois de juin 2024. En conséquence, il est primordial que votre avis nous parvienne au plus tard le **vendredi 14 juin 2024**.

Pour votre parfaite information, le résultat de la sélection de l'année dernière est également joint en annexe.

Au nom de toutes les écoles d'enseignement qualifiant, je vous remercie de votre précieuse collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Cordialement,

Thomas Belladone  
Attaché





## 5.2. Tableau récapitulatif de la méthode de priorisation

Très prioritaire	Prioritaire	Peu prioritaire	Non prioritaire
Métier prioritaire de l'IBEFE de Bruxelles	Métier prioritaire de l'IBEFE de Bruxelles	Pas de correspondance avec un métier prioritaire	Équipement « de base » non spécifique au métier auquel l'option prépare -> Correspondant à un métier prioritaire ou non
<i>Combiner avec un ou plusieurs éléments suivants :</i>			
Équipement de pointe similaire non disponible dans les PFE/CDR et CTA pour les écoles	Équipement de pointe similaire à l'équipement demandé dans les PFE/CDR et les CTA	Sauf équipement de base non spécifique au métier	Absence de lien clair entre le projet et l'option. -> Correspondant à un métier prioritaire ou non
Équipement de base spécifique au métier	Options du groupe « chimie »		
Options du groupe du secteur « service aux personnes »	Demandes de projets CTA		